

Décision n°2024-113

Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°23A017 : Réhabilitation de l'Hôtel de Ville

Lot n°12 : CVC – Plomberie - Avenant n°1 – Travaux supplémentaires

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU la délibération n°2024-09-16 du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2024 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU l'article L.2122-17 du Code Général de Collectivités Territoriales précisant, qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau,

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire PACK CREATION situé 8 rue du Docteur Pravaz à Sainte-Foy-lès-Lyon (69110),

VU la décision n°2023-79 en date du 6 octobre 2023 portant attribution du lot n°12 – CVC – Plomberie à l'entreprise DUBOST RECORBET, située 44 Rue des Acacias à SAIN BEL (69210) pour un montant de 288 000,00 €HT soit 345 600,00 €TTC (TVA 20%),

VU les articles R. 2194-8 et R-2194-9 du Code de la Commande Publique selon lequel un marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15% pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le marché de travaux initial afin d'inclure certaines prestations supplémentaires suite à des modifications apportées en phase chantier,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Prestations supplémentaires	Montant HT
Plus-value pour travaux de démontage, en usine et remontage sur site, par le fabricant, de la centrale de traitement de l'air (CTA)	+ 2 217,00 €
Plus-value pour création d'attente pour la machine à laver le linge au RdJ	+ 177,00 €
Plus-value pour raccordement et mise en service provisoire de la ventilation du RdJ.	+ 869,00 €
TOTAL € HT	3 263,00 €
TOTAL € TTC	3 915,60 €

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une plus-value de 3 263,00 € HT soit 3 915,60 € TTC (TVA 20 %).

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°12 – CVC – Plomberie s'élève désormais à 291 263,00 € HT soit 349 515,60 € TTC (TVA 20 %) ce qui représente une augmentation de 1,13 % par rapport au montant initial.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 24 décembre 2024



Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe,
Laurence MARCASSE